



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports****129^e session**

Genève, 4-7 octobre 2011

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et évaluation biennale**Programme de travail pour la période 2012-2016****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le programme de travail reproduit ci-après est fondé sur le programme de travail pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/WP.30/2010/7), approuvé par le Groupe de travail à sa 124^e session (ECE/TRANS/WP.30/248, par.36) puis par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-douzième session (ECE/TRANS/2010/8).
2. À sa soixante-dixième session, tenue en 2008, le Comité des transports intérieurs a demandé à ses organes subsidiaires d'examiner leurs programmes de travail tous les deux ans. Toutefois, un tel arrangement n'empêchait pas les organes subsidiaires du Comité de modifier leurs programmes tous les ans si cela s'avérait nécessaire (ECE/TRANS/200, par. 120).
3. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour la période 2012-2016, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme et se pencher sur les résultats escomptés pour cette période.

II. Projet de programme de travail pour la période 2012-2016

Activité 02.10: Problèmes douaniers intéressant les transports

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal.

Exposé succinct:

a) Élaboration et mise en œuvre et, s'il y a lieu, examen et modification des instruments juridiques internationaux;

b) Simplification et harmonisation des formalités, des procédures et des documents administratifs.

Travail à faire: Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports mènera les activités décrites ci-après:

A. Activités permanentes

1. **Examen des conventions et accords relatifs à la facilitation du passage des frontières sous les auspices du Groupe de travail afin d'assurer leur pertinence et leur mise en œuvre appropriée ainsi que leur cohérence par rapport à d'autres traités internationaux ou sous-régionaux, et de faire en sorte qu'ils répondent aux exigences des transports modernes et des contrôles aux frontières.** Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Analyse de l'application des Conventions ci-après de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relatives à la facilitation du passage des frontières: Convention TIR de 1975; Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation); Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée de 1952; Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules commerciaux (1956);
- Mise au point définitive et adoption d'une nouvelle troisième partie de l'annexe 9 à la Convention TIR consacrée aux conditions et prescriptions relatives à l'habilitation d'une organisation internationale;
- Élaboration et adoption des observations et meilleures pratiques concernant l'application de la Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers commerciaux (1956);
- Suivi des progrès accomplis en vue de l'acceptation officielle d'un protocole à la Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée de 1952, qui permettrait d'introduire des amendements dans ladite Convention.

2. Promouvoir l'étude de l'extension éventuelle à d'autres régions des Conventions pertinentes de la Commission économique pour l'Europe relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment sous l'angle juridique et administratif.

Priorité: 2

Résultats escomptés:

- Préparation et organisation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), et d'autres organisations des Nations Unies et organisations internationales compétentes, sur l'application des Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment en Asie, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

3. Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé.

Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Poursuite des travaux consacrés à l'informatisation du régime TIR (projet eTIR) en vue de finaliser les chapitres 3 et 4 du Modèle de référence eTIR et d'effectuer une analyse coûts-avantages du régime eTIR;
- Suivi de l'application et du fonctionnement de divers systèmes d'EDI pour les données TIR, nationaux et internationaux.

4. Étude de mesures concrètes, juridiques et autres, pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution no 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales en vue de lutter contre ce type de fraude.

Priorité: 2

Résultats escomptés:

- Élaboration d'instruments et de mesures propres à améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude;
- Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir des mesures visant à lutter contre ceux-ci.

5. **Analyse des difficultés concernant les formalités de passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sûreté publique, etc., y compris les moyens de promouvoir la mise en œuvre et l'extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation).** Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Suivi régulier de l'application de l'annexe 8 de la «Convention sur l'harmonisation» sur la facilitation du franchissement des frontières par la route au niveau national. Échange de renseignements sur les meilleures pratiques dans ce domaine;
- Promotion d'une nouvelle annexe 9 à la «Convention sur l'harmonisation» relative à la facilitation du passage des frontières dans le transport international de marchandises par chemin de fer, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et d'autres parties prenantes.

B. Activités de durée limitée

6. **Examen, en coopération avec l'Organisation mondiale des douanes, de la possibilité d'introduire une référence à la norme 1496 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) dans le texte de la Convention douanière relative aux conteneurs de 1972 et de la Convention TIR de 1975.** Priorité: 2
7. **Suivi de l'application de la Convention TIR dans l'Union douanière Bélarus-Fédération de Russie-Kazakhstan qui constitue un territoire douanier unique.** Priorité: 1
-